

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-306 du 27 Novembre 1975

portant nomination des membres de la Commission chargée de connaître des faits reprochés aux Camarades AMOUSSOUGA Bernard, AVOLONTO Raymond GUIDIGBI Félix en Service à la Direction des Transports et Equipements (Garage de la Santé Publique)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les ~~décrets modificatifs subséquents~~ ;
- VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en vue de la repression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des Entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
- VU le Rapport n° 60-C/PR/IGA du 18 Juillet 1975 et les pièces y annexées ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'Ordonnance n° 74-46 susvisée, il est créé une Commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés aux Camarades AMOUSSOUGA Bernard, AVOLONTO Raymond et GUIDIGBI Félix.

ARTICLE 2.- Ladite Commission est composée comme suit :

- | | | |
|-----------------------------|---|------------|
| 1.- GBADAMASSI Moucharafou, | Magistrat | Président, |
| 2.- Odon Brice HOUNCANRIN, | Inspecteur des Affaires Administratives | Membre , |
| 3.- HOKO Octave | Inspecteur des Finances | Membre , |

.../...

- | | | |
|-----------------------|---|----------|
| 4.- VIGBE Prosper, | Premier Fondé de Pouvoir à la Direction
du Trésor et de la Comptabilité Publique | Membre , |
| 5.- DOBOSSOU Raphaël, | DAFA au Ministère de la Fonction Publique
et du Travail | Membre , |
| 6.- BANKOLE Théodore, | Directeur de la Santé Publique | Membre , |

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

FAIT A COTONOU, le 27 Novembre 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MEPT 4 - DGAJE 2 - Intéressés 3 - MJL 1 - SGG 4 -
CNR 1 - Membres de la Commission ad'hoc 6 - IAA-IGF-Trésor 3 - JORD 1. MSPAS 4
DSP 2 - Solde 2